KAWANA CONSEILS et EXPERTISES

268 rue Jacques IEKAWE
BP 8546 988407 NOUMEA CEDEX
Tél. : 28 88 08 / 78 79 35
e mail : t.rappalini@kawana-conseil.nc
kce.thr@gmail.com

Reference : AFF-26-031-diag-a-DID-base-186-ch
Date d'édition : 15/09/2026

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION D'UN IMMEUBLE BATI

DESIGNATION DU BATIMENT	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE
Désignation du bâtiment : Chenil **Fonction principale du bâtiment :** Bureaux et chenil **Date du permis de Construire :** < 1997 **Adresse :** Base 186 de Tontouta **Propriété de :** La défense	**DID** **Adresse :** 2, rue Olry - BP 38 - 98843 NOUMÉA cedex

Dans le cadre de la mission, objet du présent rapport, Il a été repéré des matériaux ou produits contenant de l'amiante.

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
KAWANA CONSEILS & EXPERTISES Tel : 28 88 08 / 78 79 35 Mail : kce.thr@gmail.com BP 8546-98807 NOUMEA CEDEX Ridet : 1 483 791.001	**Date d'établissement du rapport :** Fait à Nouméa le 15/09/2026 **Société :** KAWANA CONSEILS et EXPERTISES **Nom du diagnostiqueur :** M. Theerry RAPPALINI **Assurance :** Assurance SMA BTP contrat n°1265.000

Ce rapport ne doit être reproduit qu'intégralement

SOMMAIRE

DESIGNATION DU BATIMENT **1**

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE **1**

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR **1**

A. INFORMATIONS GENERALES **2**

B. CONCLUSION **2**

C. DESCRIPTION DE LA MISSION **3**

D. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **3**

E. SIGNATURE **5**

F. ANNEXES **5**

F.1 ANNEXE – CROQUIS 6

F.2 ANNEXE – RAPPORTS D'ESSAIS 7

F.3 ANNEXE – AUTRES DOCUMENTS 9

A. INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N : AFF-26-031-diag-a-DID-base-186-ch
Date de la commande : 20/07/2026
Date du repérage : 24/08/2026
Date de l'émission du rapport : 15/09/2026

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du CSP
Article R. 1334-22 du code de la santé publique.
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population.
Selon la norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

Périmètre du repérage	Le projet prévoie la démolition totale des locaux du chenil sur la base 186

B. CONCLUSION

Liste C : Dans le cadre de la mission, il a été repéré :

Des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :		
Analyse	Matériau	**ZPSO** (zone présentant des similitudes d'ouvrage)
01	Colle de carrelage	ZPSO-CC pièces

Des matériaux et produits de la liste C ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :	
02, 03,	Colles de carrelage, faïence
04, 05	Enduit peint mur intérieur
06, 08	Enduit peint mur extérieur
07	Revêtement de sol

C. DESCRIPTION DE LA MISSION

C.1 BILAN DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Rapport concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Moyen mis à disposition	Les moyens d'accès

C.2 PIECES OU LOCAUX NON VISITEES

Localisation	Parties du local	Raison
Sans objet toutes les pièces ont été visitées		

D. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

D.1 MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT DE L'AMIANTE DE LA LISTE C

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (Justification)
Pièce 1 (entrée)	Colle de carrelage ZPSO-CC	Amiante détecté

D.2 FICHE DU MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT DE L'AMIANTE

Identifiant + Description	Localisation	Photo
Colle de carrelage ZPSO-CC	Pièce 1 (entrée)	

D 3 EVALUATION DU VOLUME DE DECHET

L'ensemble des travaux de retrait amiante représente 3 m^3 de déchet, il sera calculé avec le DCE

D.4 MATERIAUX OU PRODUIT(S) CONTENANT OU NON DE L'AMIANTE HORS LISTE C

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (Justification)
Sans objet		

D.5 LABORATOIRE D'ANALYSE

Raison sociale et nom de l'entreprise : LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT
Adresse : Route de Neubourg, zone d'activités de la Baudrière 27520 Grand-Bourgtheroulde
Numéro d'accréditation : n°1-5094

D.6 LISTE C MENTIONNEE A L'ARTICLE R1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Eléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faîtages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwich. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Eléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles (carrelage, plinthe et faïence...)
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint, mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

D.7	PRELEVEMENT(S) EFFECTUE(S) SUR LES MATERIAUX ET PRODUITS REPERE(S)		
N°	Localisation	Matériaux et produit(s)	Commentaire(s)
01	Pièce 1	Colle de carrelage	Amiante détecté
02	Pièce 1	Colle de plinthe	Amiante non détecté
03	Pièce 2	Colle de faïence	Amiante non détecté
04	Pièces	Enduit peint mur int. (orange)	Amiante non détecté
05	Pièces	Enduit peint mur int. (vert)	Amiante non détecté
06	Extérieur	Enduit peint mur extérieur	Amiante non détecté
07	Extérieur	Revêtement/peinture au sol	Amiante non détecté
08	Extérieur	Enduit peint mur extérieur (chenil)	Amiante non détecté

E. SIGNATURE

Avant la démolition toutes les surfaces contenant de l'amiante doivent faire l'objet d'un retrait amiante.
Rappel, seule une entreprise spécialisée, formée et assurée pour le risque amiante peut intervenir sur es MPCA.
Si des matériaux non listés sont susceptible de contenir de l'amiante, des échantillons pour analyses seront effectués.

Fait à Nouméa, le 15/09/2026

Rédigé par Theerry RAPPALINI

KAWANA CONSEILS & EXPERTISES
Tel : 28 88 08 / 78 79 35
Mail : kce.thr@gmail.com
BP 8546-98807 NOUMEA CEDEX
Ridet : 1 483 791.001

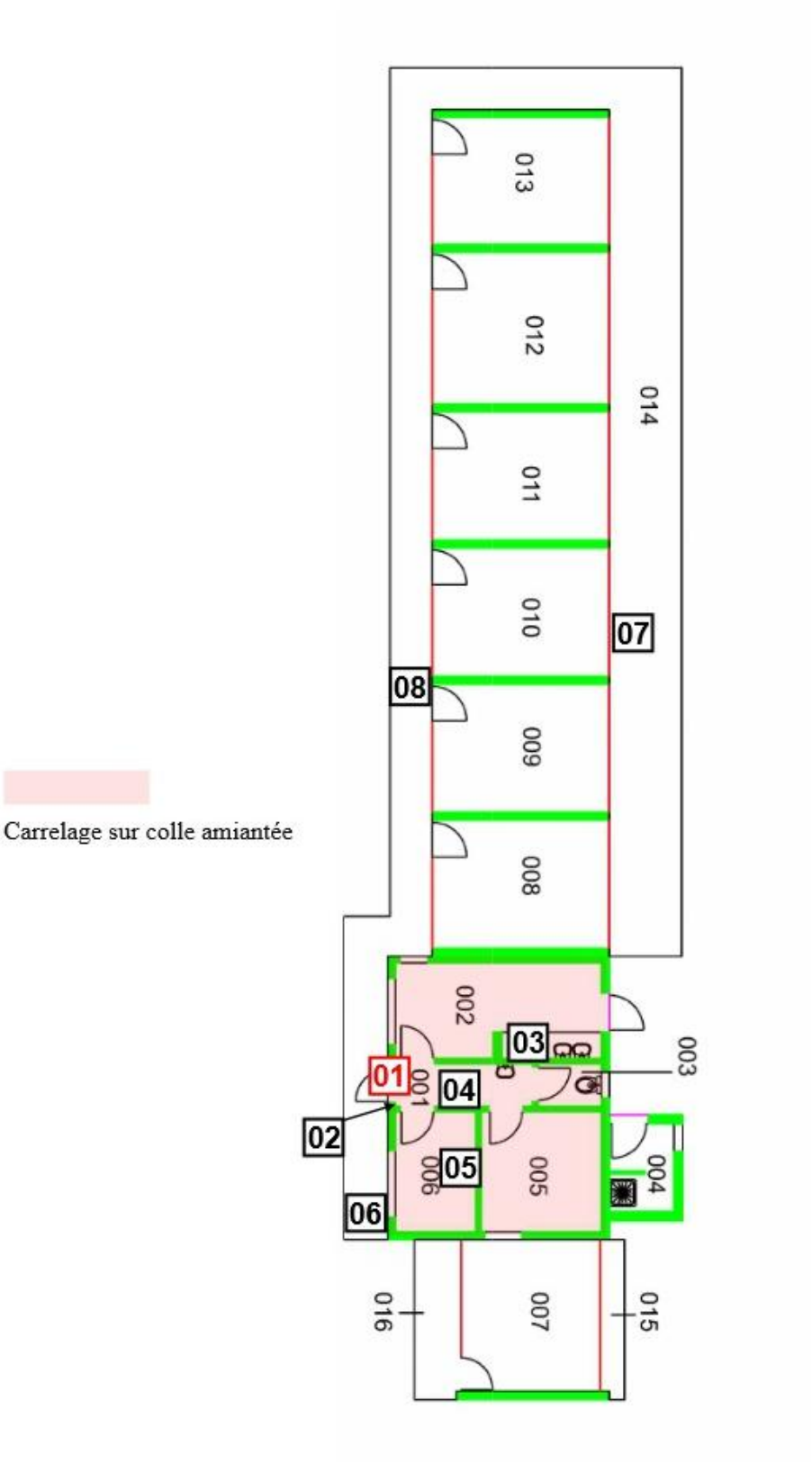
F. ANNEXES

Information conforme à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org

F.1	CROQUIS

BA 186 – Bâtiment 0047 - Chenil



LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

ZA de la Baudrière Route du Neubourg 27520 Grand Bourgtheroulde

Tel. : 02.35.78.06.65

cofrac ESSAIS
Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Pour le compte de :

KAWANA CONSEILS ET EXPERTISES

268 Rue Jacques Lékawé PK7 BP 8546 98807 NOUMEA CEDEX

RAPPORT D'ESSAI 955-2026-AM-48
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE OPTIQUE A LUMIERE POLARISEE (MOLP) ET/OU MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DÉNOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire	955-2026-AM-48
Par le client**	AFF-26-031-diag-a-DID-base-186-ch - C955 - Diagnostic amiante avant travaux au chenil de la base 186 - - 98889 - Tontouta (Païta)

ÉCHANTILLONS

Date de réception au laboratoire : 01-09-2026 09:00 Nombre total d'échantillons de l'affaire : 8

Méthodes	Préparation	Méthode interne *(PR-T-3)*
	Analyse	MOLP - Parties pertinentes de la Norme NF ISO 22262-1 META - Parties pertinentes de la Norme NF X 43-050:2021

RÉSULTATS DES ANALYSES ACCRÉDITÉES

Echantillon				Préparation				Analyse				
Référence échantillon par le client**	Référence échantillon par AREIA	Lieu et date du prélèvement**	Couche demandée par le client**	Nb de prepa.	Traitement	Description	Info	Nb de grilles/ lames explorées	Date d'analyse	Résultat	Type de fibre	Analyste
26-031-01/08	955-2026-AM-48-1	Pièce 1 - R0 24-08-2026	Colle de carrelage	1	CaAUCe - META	Colle dure grise Carrelage dur gris	*	2	08-09-2026	**Amiante détecté**	**Chrysotile**	SBA
26-031-02/08	955-2026-AM-48-2	Pièce 1 - R0 24-08-2026	Colle de plinthe	1	CaAUCe - META	Colle dure blanche Ciment dur gris Peinture écaillée orange	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA
26-031-03/08	955-2026-AM-48-3	Pièce 2 - R0 24-08-2026	Colle de faïence	1	CaAUCe - META	Colle dure blanche Ciment dur gris	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA
26-031-04/08	955-2026-AM-48-4	Pièces - R0 24-08-2026	Enduit peint mur int. (orange)	1	CaAUCe - META	Enduit effritable blanc Peinture écaillée beige	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA
26-031-05/08	955-2026-AM-48-5	Pièces - R0 24-08-2026	Enduit peint mur int. (vert)	1	CaAUCe - META	Enduit effritable blanc Peinture écaillée bleue	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA
26-031-06/08	955-2026-AM-48-6	Extérieur - R0 24-08-2026	Enduit peint mur extérieur	1	CaAUCe - META	Enduit effritable beige Peinture écaillée blanche	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA
26-031-07/08	955-2026-AM-48-7	Extérieur - R0 24-08-2026	Revêtement/peinture au sol	1	CaAUCe - META	Revêtement dur gris Peinture écaillée blanche Matériau dur beige	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA
26-031-08/08	955-2026-AM-48-8	Extérieur - R0 24-08-2026	Enduit peint mur extérieur (chenil)	1	CaAUCe - META	Peinture écaillée beige Ciment dur gris	*	2	08-09-2026	**Amiante non détecté**	/	SBA

Légende :

Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément de ou des couches suivantes	*
Données fournies par le client	**
Quantité insuffisante pour archivage	
Quantité insuffisante pour analyse	
Préparation et analyse MOLP	MOLP
Calcination, attaque acide, ultrasons, centrifugation - Analyse META	CaAUCe - META
Chloroforme, ultrasons, centrifugation - Analyse META	ChUCe - META

AREIA
Le partenaire de vos analyses environnementales

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et n'engage la responsabilité des Laboratoires AREIA Environnement que dans son format original, accompagné de la signature de son auteur.

Remarques :

MOLP : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables (fibre de largeur supérieure à 0,2 µm) inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

META : Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection (0,1 % de fibres d'amiante).

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essai, et tels qu'ils ont été reçus. Les analyses sont réalisées dans le cadre de l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 3 juin 2025.

Echantillon 955-2026-AM-48-1 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.
Echantillon 955-2026-AM-48-2 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.

Identifiée au META : « Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3µm) ont été observées. Ces dernières diffèrent des fibres d'amiante de par leurs caractéristiques comme : leur morphologie, et/ou leur composition chimique, et/ou leur structure cristallographique. »
Echantillon 955-2026-AM-48-3 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.

Identifiée au META : « Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3µm) ont été observées. Ces dernières diffèrent des fibres d'amiante de par leurs caractéristiques comme : leur morphologie, et/ou leur composition chimique, et/ou leur structure cristallographique. »
Echantillon 955-2026-AM-48-4 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.

Identifiée au META : « Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3µm) ont été observées. Ces dernières diffèrent des fibres d'amiante de par leurs caractéristiques comme : leur morphologie, et/ou leur composition chimique, et/ou leur structure cristallographique. »
Echantillon 955-2026-AM-48-5 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.

Identifiée au META : « Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3µm) ont été observées. Ces dernières diffèrent des fibres d'amiante de par leurs caractéristiques comme : leur morphologie, et/ou leur composition chimique, et/ou leur structure cristallographique. »
Echantillon 955-2026-AM-48-6 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.

Identifiée au META : « Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3µm) ont été observées. Ces dernières diffèrent des fibres d'amiante de par leurs caractéristiques comme : leur morphologie, et/ou leur composition chimique, et/ou leur structure cristallographique. »
Echantillon 955-2026-AM-48-7 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.
Echantillon 955-2026-AM-48-8 :
Analyse multicouche : Matériaux encore liés après essai de dissociation.

Identifiée au META : « Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3µm) ont été observées. Ces dernières diffèrent des fibres d'amiante de par leurs caractéristiques comme : leur morphologie, et/ou leur composition chimique, et/ou leur structure cristallographique. »

Validé le : 08-09-2026 Par : Elody CHABERT
Technicienne de laboratoire



*** Fin du rapport ***

F.3	AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Theerry RAPPALINI, atteste sur l'honneur disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de rapports amiante avant travaux conformément à l'arrêté du 25 Juillet 2016.

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- Certifié amiante avec mention, compétent SS4 et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

- Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir des documents relatifs à la présence d'amiante.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
N° assuré : H 68935 T
N° contrat : 1265.000
N°RIDET : 1 483 791

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP NOUVELLE CALEDONIE
Immeuble Odéon
23 route de l'Anse-Vata
BP 234
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 225 90 25
Courriel : smabtp@smabtp.nc

SARL KAWANA CONSEILS ET EXPERTISES
268 RUE JACQUES IEKAWE
98800 NOUMEA

Attestation d'assurance
MULTIGARANTIE CONCEPTEUR NOUVELLE-CALEDONIE

Période de validité : du 01/07/2026 au 31/12/2026

SMABTP, dont le siège social est situé 8, rue Louis Armand CS 71201 75738 PARIS CEDEX 15 ci-après désigné l'assureur, atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle MULTIGARANTIE CONCEPTEUR n° **H 68935 T 1265.000** ayant pris effet le **02/02/2023**.

1 - PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

1-1 Missions bénéficiant des garanties d'assurance des garanties de responsabilité civile hors toutes garanties décennales

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

Mission : METRE
Définition : Mission limitée à l'établissement et/ou à la vérification de devis quantitatifs et/ou estimatifs, à l'exclusion des devis descriptifs.

Mission : DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Définition :
1/ Missions relatives au diagnostic réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.
Diagnostics immobiliers visés :
- constat de risque d'exposition au plomb (CERP)
- Installations intérieures d'électricité

2/ Relevés de mesures Loi Carrez : Mission de relevés de mesures loi carrez dans le cadre de la loi n°96-1107 du 18/12/1996, en cas de vente d'un bien immobilier (loi n°96-1107 du 18/12/1996 ou tout équivalent applicable localement)

Mission : MAITRISE D'ŒUVRE RETRAIT DESAMIANTAGE BATIMENT ET ENVIRONNEMENTALE
Définition :
Maîtrise d'œuvre de désamiantage